

À retenir pour la rentrée 2024/2025

NOUVEAUTÉS

1. L'offre d'adhésion fédérale s'étoffe encore !

Vous avez découvert lors de la saison 2023/2024 le **Pass hebdo Sports pour Tous**, valable 7 jours consécutifs pour un montant de 5 euros, idéal pour les stages des Clubs notamment.

Dès la rentrée 2024/2025, découvrez les deux petits nouveaux qui achèveront de compléter l'offre d'adhésion fédérale :

- le **Pass journée Sports pour Tous**, gratuit, non renouvelable au cours d'une même saison, pour la découverte d'un Club, d'une ou de plusieurs activités, une initiation ou encore pour participer à un événement fédéral ;
- le **Pass trimestriel Sports pour Tous**, valable 90 jours consécutifs pour un montant de 16 euros pour les majeurs et 10 euros pour les mineurs, non renouvelable au cours d'une même saison, pour toute pratique saisonnière ou tardive dans la saison notamment.

Comme le Pass hebdo Sports pour Tous, ils seront **souscriptibles en ligne depuis le site Internet fédéral**, directement par le pratiquant.

Découvrez dès le mois de juin 2024 une toute nouvelle vidéo de présentation de l'offre d'adhésion fédérale !

2. La Fédération et HelloAsso sont désormais partenaires !

Dans le cadre de sa collaboration avec HelloAsso, la Fédération permet à toutes ses structures affiliées de bénéficier d'un **accompagnement personnalisé** et d'**outils en ligne gratuits** afin de **simplifier leur gestion**. Depuis le 1^{er} juin 2024, les Clubs peuvent également gérer la **prise d'adhésions 2024/2025** (inscriptions Club + licences Sports pour Tous) depuis un formulaire HelloAsso connecté à leur **Extranet fédéral** et utiliser les autres outils pour leurs événements et actions quotidiennes.

Sans frais !

Le service Accompagnement d'HelloAsso, le service Licences & Affiliations de la Fédération et le dossier « HelloAsso » de la base documentaire Extranet sont autant de ressources à votre disposition et à celle des Clubs.

Pour en savoir plus et créer dès à présent votre compte HelloAsso Comité, c'est par [ici](#).

3. Paiement en ligne des commandes Extranet des Clubs

Dès lors que vous avez créé votre compte HelloAsso, paramétrez sur ce dernier votre campagne de paiement des commandes Extranet. Elle offrira aux Clubs la possibilité de vous régler leurs commandes Extranet (réaffiliation et licences) **en ligne, par carte bancaire et sans aucun frais**, via l'Extranet fédéral.

4. Les demandes de nouvelles affiliations des Clubs directement depuis le site Internet fédéral

Dès la rentrée 2024/2025, tout nouveau Club désireux de rejoindre la Fédération pourra compléter et transmettre son dossier à son Comité directement en ligne, depuis le site Internet fédéral, rubrique « *Affilier son Club* », page « *Comment nous rejoindre ?* ».

VOUS EN AVEZ MAINTENANT L'HABITUDE

5. La réaffiliation des Clubs en ligne depuis l'Extranet à partir du 21 août 2024.

Invitez les Clubs à vérifier que leur Bureau soit bien à jour sur l'Extranet et que chacun dispose de la licence adaptée (Dirigeant pour les élus et Cadre Technique pour les animateurs, y compris ceux qui sont également élus).

6. Les Packs Clubs & Comités

Disponibles début **juin 2024** sur l'Extranet, dans l'onglet « Pack » de la fiche structure des Clubs et des Comités.

7. Contrôle d'honorabilité, dispositif du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Les éléments constitutifs de l'identité des animateurs sans carte professionnelle et de tous les membres du Bureau sont transmis par la Fédération Française Sports pour Tous aux services de l'État afin de leur permettre de contrôler leur obligation d'honorabilité au sens de l'article L212-9 du Code du Sport.

Tous les animateurs et membres du Bureau doivent obligatoirement être titulaires d'une licence Dirigeant ou Cadre Technique.

8. La licence Sports pour Tous valable 15 mois pour les primo-licenciés

Les nouvelles licences prises à partir du 1^{er} juin 2024 via HelloAsso seront valables dès leur date de souscription et pour toute la saison 2024/2025 (pouvant aller jusqu'à 15 mois, du 1^{er} juin 2024 au 31 août 2025). Il est toujours possible d'utiliser les formulaires de demande de licence disponibles dans les packs électroniques, avant la 1^{ère} séance d'activité physique et sportive.

9. Ressources

- **Guide des Comités 2024/2025** et **Guide pratique du Club 2024/2025** (sur l'Extranet)
- **Base documentaire** (téléchargez l'ensemble des supports fédéraux depuis l'Extranet)